



## **Union Maritime du Mourillon**

183 Bd Frédéric Mistral  
83000 - Toulon

# **DEFI PECHE 2026 du 14 juin 2026**

## **REGLEMENT**

### **Article 1 : Participants**

Ce défi est ouvert à tous les bateaux d'une longueur hors tout inférieure à 6 m. 50 qu'ils soient en bois ou construits en un autre matériau, disposant de l'armement de sécurité nécessaire pour une navigation côtière

### **Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions seront reçues à la buvette de l'Union Maritime du Mourillon à partir du 26 mai. Le prix est fixé à 20 euros par participant, l'inscription pour les enfants de moins de quatorze ans est gratuite.

Au moment de l'inscription il est impératif de donner le nom du bateau, le nom et le prénom de chaque équipier, sa qualité (Adulte ou enfant si moins de 14 ans), et pour chaque enfant, son âge.

Les inscriptions se règlent au comptant, aucune inscription ne pourra être prise à crédit.

### **Article 3 : Engins de pêche**

Les engins de pêche autorisés sont uniquement les palangrottes et les cannes à soutenir avec ou sans moulinet.

### **Article 4 : Zone de pêche**

La zone de pêche est limitée par une ligne allant du Cross Med à la Pierre qui veille, les zones interdites à la pêche ou au mouillage telles que définies dans l'Arrêté N° 181-2025 du 25-07-2025 devant être respectées par les participants. (<https://share.google/ST0H8xq8568xcf8hw>).

### **Article 5 : Prises**

Toutes les prises seront prises en compte à l'exception des céphalopodes et des prises spécifiques d'un autre type de pêche.

### **Article 6 : Méthode de pesée**

## **Union Maritime du Mourillon**

Le total des captures du bateau sera pesé, un calcul par membre d'équipage sera ensuite effectué en divisant le poids total du bateau par le nombre d'équipiers pour obtenir un poids individuel.

### **Article 7 : Classements**

Un seul classement sera effectué par participant selon le poids calculé à l'article 6.

### **Article 8 – Horaires**

6 h. 00 – accueil des participants et café croissant de bienvenue

6 h. 30 : Briefing

6 h. 50 : A disposition du Jury pour le départ (tous les équipages à Bord de leur bateau)

7h. 00 : départ depuis quai ou mouillage au signal donné par le Jury au moyen de la corne de brume.

11 h. 00 : retour au port et pesée des prises, les pointus pouvant rentrer jusqu'à 11 h. 30

12 h. 00 : Classement et remise des prix

12 h. 30 : Apéritif sous les platanes

### **Article 9 – Jury**

Tout litige résultant de l'application du présent règlement sera arbitré par un Jury composé d'autorités de l'association.

### **Article 10 – Distribution des prix**

Les listes de lots sont établies comme suit :

- Liste des lots enfants : autant de lots que d'enfants.
- Une liste composée des lots restants classés par valeur qui seront distribués aux équipiers des bateaux au fur et à mesure de l'appel du classement jusqu'à épuisement de la liste

Lors de la distribution des prix, si le récipiendaire du prix est un adulte, son lot sera pris dans la liste des adultes, si c'est un enfant son lot sera pris dans la liste des enfants. Cela jusqu'à épuisement des lots des deux listes.